

de transport privées, alors que les brasseries des États-Unis sont autorisées à livrer elles-mêmes leur bière aux détaillants. Diverses autres mesures législatives des États prévoient des frais d'obtention de permis plus élevés pour la bière étrangère et imposent des prix uniformes pour la bière et le vin importés dans l'ensemble du marché des États-Unis. Les producteurs nationaux, en revanche, bénéficient de frais d'obtention de permis moins élevés et ont la possibilité d'exercer une meilleure concurrence quant aux prix sur les marchés locaux. Certains États imposent des conditions d'inscription qui équivalent à des mesures discriminatoires contre le vin et la bière importés. Enfin, le gouvernement fédéral et plusieurs gouvernements étatiques ont adopté des mesures fiscales destinées à avantager les producteurs nationaux de bière et de vin.

Tailles minimales requises

Les dispositions législatives fédérales des États-Unis prévoient des limites sur la taille des homards vivants ainsi que sur diverses espèces de poissons de fond importés du Canada. De nombreux États appliquent cette exigence concernant la taille minimale des homards importés non seulement aux homards vivants, mais également aux homards congelés et aux produits du homard.

Loi sur la protection des mammifères marins

La Loi de 1972 sur la protection des mammifères marins (*Marine Mammal Protection Act*) interdit la capture et l'importation de certains mammifères marins menacés d'extinction et des produits dérivés, sous réserve de quelques exceptions. Or, l'interdiction a été appliquée à des produits provenant d'espèces non menacées d'extinction. En outre, elle ne s'applique pas aux mammifères marins pris par les autochtones de l'Alaska à des fins de subsistance pas plus qu'aux produits dérivés utilisés par ces mêmes autochtones dans la confection et la vente d'artisanat et de vêtements autochtones authentiques. Il n'existe pas d'exception qui réserve aux autochtones du Canada le même traitement de faveur.

Recyclage du papier journal

Plusieurs États américains ont créé des programmes destinés à promouvoir le recyclage du papier journal. Ces programmes sont tantôt volontaires tantôt obligatoires, précisant le pourcentage de papier recyclé que doit contenir le papier journal. Les programmes de recyclage visent à réduire la quantité de papier de rebut à enfouir dans les décharges. Si l'objet des programmes de recyclage est louable, leur application est parfois discriminatoire.